

COMMUNE DE REMELFING

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE 16 DECEMBRE 2016

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 07 décembre 2016 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, SCHMIT Daniel, EPPE Catherine, ROTHAN Eric, BOSSI Maryline, NONN Alex, JACOB Martine, SCHMITT Valérie

Absents excusés : Mme ROTH Lucile a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine
M. THEOBALD Marc

Absents : LEJEUNE David, WISSEN Nicolas

M. BOURING Hubert, Maire, déclare la séance ouverte.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (12 voix pour) Madame BLAZY Virginie, comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

Après lecture du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2016, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité (12 voix pour) .

3. PREEMPTION

Situation du bien : Section 3 parcelle 13

Propriétaire : La Congrégation des Sœurs de la Visitation

Demandeurs : M. et Mme STERN Jean-Marie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour), renonce au droit de préemption et autorise le Maire à signer l'acte afférent à ce dossier.

4. COMPTE-RENDU DE L'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 07 NOVEMBRE 2016

Madame BLAZY Virginie donne lecture du compte-rendu du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 07 novembre 2016. Le Conseil Municipal prend acte.

5. COMPTE-RENDU DE L'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2016

Madame BLAZY Virginie donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du RPI REMELFING-ZETTING en date du 08 novembre 2016. Le Conseil Municipal prend acte.

6. DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE DE SARREGUEMINES-OUEST

Suite à une demande de subvention de la Bibliothèque Pédagogique de Sarreguemines-Ouest, afin de pouvoir participer activement aux projets organisés par les enseignants des écoles de notre commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), décide de leur verser 50 Euros pour l'abonnement au titre de l'année 2017.

7. MANDATEMENT DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Afin de permettre la prise en charge des mandats de dépenses d'investissement que nous allons émettre entre le 1^{er} janvier et l'adoption du budget primitif 2017 et afin de se conformer à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), autorise Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

8. RAPPORT SUR L'EAU

Dans le cadre de la loi sur l'eau, Monsieur DE ZORZI Isidore présente le rapport annuel (Exercice 2015) du service de distribution publique d'eau potable du délégataire du Syndicat des Eaux de Sarreinsming Rémelfing établi par VEOLIA ainsi que le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public (Exercice 2015) établi par le SIE de Sarreinsming Rémelfing.

Le Conseil Municipal prend acte.

9. AVENANT TRAVAUX AMENAGEMENT SESSAD - IRION

Le coût prévisionnel des travaux était égal à 35 000,00 € HT.

Le programme initial des travaux a été modifié.

L'estimation des prestations à réaliser conformément au programme et à ses modifications est égale à 5 586,00 € HT.

Soit le nouveau coût prévisionnel des travaux est égal à 40 586,00 € HT.

Ces travaux concernent :

- Réfection de la cheminée
- Réfection du mur et rehaussement de la dalle extérieure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

10. AVENANT TRAVAUX AMENAGEMENT SESSAD - EIFFAGE

Le coût prévisionnel des travaux était égal à 18 649,98 € HT.

Le programme initial des travaux a été modifié.

L'estimation des prestations à réaliser conformément au programme et à ses modifications est égale à 1 901,14 € HT.

Soit le nouveau coût prévisionnel des travaux est égal à 20 551,12 € HT.

Ces travaux concernent différentes alimentations électriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

11. AVENANT TRAVAUX AMENAGEMENT SESSAD – PRINZ (LOT SOL SOUPLE)

Le coût prévisionnel des travaux était égal à 11 763,27 € HT.

Le programme initial des travaux a été modifié.

L'estimation des prestations à réaliser conformément au programme et à ses modifications est égale à 2 113,88 € HT.

Soit le nouveau coût prévisionnel des travaux est égal à 13 877,15 € HT.

Ces travaux concernent le ragréage suite au désamiantage de l'immeuble.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Les points qui étaient à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2016
3. Préemption :
 - La Congrégation des Sœurs de la Visitation – M. et Mme STERN Jean-Marie
4. Compte-rendu de l'école maternelle en date du 07 novembre 2016
5. Compte-rendu de l'école primaire en date du 08 novembre 2016
6. Demande de subvention Bibliothèque de Sarreguemines-Ouest
7. Mandatement des dépenses de la section d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif 2017
8. Rapport sur l'eau
9. Avenant travaux aménagement SESSAD – IRION
10. Avenant travaux aménagement SESSAD - EIFFAGE
11. Avenant travaux aménagement SESSAD – PRINZ (lot sol souple)
12. Divers